

FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL AVANT LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT FFH

INFORMATIONS PREALABLES A LA FOURNITURE DU CONTRAT

AIR COURTAGE ASSURANCES n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance mais son analyse se fonde sur un nombre restreint de contrats d'assurances présents sur le marché ((selon la définition du b) du 1er du II de l'article L521-2 du Code des Assurances). La liste des assureurs partenaires est disponible dans notre fiche d'information légale.

Pour le programme assurance de la Fédération FFH, nous avons sélectionné les assureurs suivants :

- HDI Global SE pour le contrat INDIVIDUELLE ACCIDENT

Pour la distribution de ce programme d'assurance FFH, AIR COURTAGE ASSURANCES est rémunéré sur la base :

- D'une commission, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance.
- Coûts d'actes perçus par Air Courtage Assurances et facturés au client (pour les actes de gestion liés à l'émission des contrats et/ou avenants) : si tel est le cas, le montant est affiché sur la proposition d'assurance de manière distincte et transparente à la prime d'assurance.
- Frais de gestion (pour la gestion des sinistres en cas de délégation de la part de l'assureur) : ce montant est facturé à l'assureur et non à l'assuré.

La FFH n'est pas distributeur de ce programme et ne perçoit aucune rémunération liée à l'assurance.

>> Consultez la [Fiche d'information légale d'AIR COURTAGE ASSURANCES \(http://www.air-assurances.com/pdf_doc/Fiche_legale_info_AIR_ACE.pdf\)](http://www.air-assurances.com/pdf_doc/Fiche_legale_info_AIR_ACE.pdf) (contient notamment les informations suivantes : Identité, Garantie RC Professionnelle et Garantie Financière, Réclamation, Traitement de vos données personnelles, Médiation, Droit de renonciation pour la vente à distance)

VOS BESOINS ET EXIGENCES

En application de l'article L.521-4- I du Code des assurances, ce document personnalisé a pour objectif de définir de façon claire et exacte vos exigences et vos besoins afin de vous proposer le contrat le mieux adapté à votre situation, et ce sur la base de votre profil de membre auprès de la FFH, fédération souscriptrice du contrat groupe auquel vous souhaitez adhérer.

Vous êtes pilote breveté hélicoptère, élève pilote, instructeur, bénévole ou sympathisant venant pratiquer l'hélicoptère au sein d'un club FFH. A ce titre, vous êtes membre de la FFH et souhaitez adhérer à son programme d'assurances pour vos activités : vols d'entraînement, vols d'instruction, pratique de loisir et/ou de compétition...

Parce que vous êtes conscients que la pratique de l'hélicoptère est une activité aggravante qui n'est souvent pas couverte par les contrats d'assurance traditionnels de prévoyance (assurance décès, prévoyance familiale, assurance de prêt....) vous souhaitez être couvert pour tous les dommages corporels et risques de blessures subis en cas d'accident d'hélicoptère ou lors de votre participation aux activités de la FFH et de ses clubs. De même vous souhaitez :

- Bénéficier du remboursement des frais médicaux susceptibles de rester à votre charge après intervention de votre régime de base et complémentaire.
- Assurer un capital décès accidentel qui sera versé à vos ayants droits en droits de succession.
- Recevoir un capital en cas d'invalidité permanente accidentelle.

PRESENTATION DE LA SOLUTION D'ASSURANCE

A ce titre, la FFH a négocié pour vous différents produits d'assurances sur-mesure pour répondre à vos besoins spécifiques distribués par AIR COURTAGE ASSURANCES à travers la souscription en ligne « FFH ONLINE 2025 » :

- Contrat n° 76921407-30025 pour garantir ses pratiquants en INDIVIDUELLE ACCIDENT auprès de HDI Global SE.

En cas de souscription à ces contrats, les garanties pour lesquelles vous aurez optées vous seront acquises dès réception de l'email de confirmation et expireront au 31 décembre à minuit de chaque année fédérale (sans tacite reconduction), et sous réserve que vous soyez licencié auprès de la FFH.

Les caractéristiques essentielles des garanties des contrats sélectionnés (résumé des principales garanties et exclusions du produit) vous ont été présentées dans les documents d'information sur les produits d'assurance (Fiche normalisée DIPA ou IPID) qui vous ont été remis lors de votre souscription en ligne ou lors de l'envoi du bulletin d'adhésion par courrier postal ou email.

Vous trouverez ci-dessous notre tableau synthétique de cohérence entre les besoins d'assurances que vous avez souhaité couvrir et la solution d'assurance proposée.



Vos exigences et besoins	Garanties du contrat que vous nous vous proposons	Test de cohérence
<p>Vous souhaitez garantir vos propres dommages corporels en cas de décès ou dommages corporels subis dans le cadre de votre activité.</p>	<p>La garantie intitulée INDIVIDUELLE ACCIDENT PILOTE du contrat HDI Global SE permet de couvrir vos dommages corporels survenus à l'occasion d'un accident survenu à bord de votre aéronef mais aussi pendant les activités associatives, sportives, éducatives et récréatives, mêmes non organisées, dès lors qu'elles se déroulent dans les locaux ou sur tous les lieux de pratique</p> <p>Pour les risques en vol, vous êtes aussi bien couvert en tant que pilote, instructeur, élève pilote ou passager.</p> <p>Les capitaux DECES ACCIDENTEL / INVALIDITE PERMANENTE TOTALE ACCIDENTELLE proposés vous permettent un choix personnalisé de 50 000 € à 150 000€ selon la formule retenue.</p> <p>Sont couverts systématiquement des FRAIS MEDICAUX SUITE A ACCIDENT en règlement de soins, de frais pharmaceutiques et de transports médicalisés depuis le lieu de l'accident jusqu'à un centre de soin.</p> <p>Remboursement en complément de ceux effectués par la sécurité sociale et /ou de tout autre régime de prévoyance ou contrat d'assurance. Limite de garantie : 5 000 € par accident.</p> <p>Votre Individuelle Accident (si vous l'avez souscrite) comprend également la prise en charge des frais de recherche et de secours, dans la limite de 15 000€</p> <p>En cas d'invalidité permanente partielle accidentelle, le paiement sera effectué sans franchise à partir d'un taux d'invalidité constaté médicalement supérieur à 10%. Si le taux d'invalidité constaté est inférieur ou égal à 10%, il n'y aura pas d'indemnisation.</p>	<p>Cohérent</p>
<p>Vous souhaitez souscrire l'assurance Responsabilité Civile obligatoire pour votre hélicoptère.</p>	<p>Cette garantie d'assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile attachés à votre hélicoptère (assurance de l'aéronef) n'est pas proposée à travers la FFH.</p> <p>Merci de nous contacter au 09 70 65 04 05, ou sur ffh@air-assurances.com ou compléter le questionnaire en ligne pour obtenir une offre par retour : questionnaire assurance hélicoptère.</p>	
<p>Vous souhaitez une assistance complète pour les occupants en cas de panne ou d'accident.</p>	<p>Cette garantie d'assurance n'est pas proposée à travers la FFH.</p> <p>Vous pouvez toutefois souscrire à une solution d'assistance complète pour les occupants en cas de panne, accident, vol, tentative de vol.</p> <p>Cette garantie attachée à l'hélicoptère désigné est valable uniquement pour les hélicoptères dont la masse maximum au décollage est inférieure à 3,6 tonnes</p> <p>Plus d'info et souscription en ligne sur >> https://www.air-assurances.eu/airprivate ..</p>	
<p>Vous souhaitez garantir le hangar dont vous êtes propriétaire/ locataire.</p>	<p>Cette garantie d'assurance n'est pas proposée à travers la FFH.</p> <p>Toutefois vous pouvez obtenir des informations et souscrire en ligne sous conditions. Plus d'infos sur www.air-assurances.eu/hangar</p>	
<p>Vous souhaitez garantir votre prêt bancaire dans l'éventualité d'un accident.</p>	<p>Cette garantie d'assurance n'est pas proposée à travers la FFH.</p> <p>Plus d'info sur www.air-assurances.eu ou devis en ligne</p>	

En souscrivant l'assurance de la FFH, je déclare avoir pris connaissance de la présente Fiche Conseil, de la fiche d'information légale d'AIR COURTAGE, de la notice d'information assurance et des documents d'information sur les produits d'assurances proposés (Fiche DIPA ou IPID).